

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Ville de Lallaing

Convocation du 4 avril 2022

Séance du 8 avril 2022 à 17h00 Salle des Mariages

Présidence de Monsieur Jean-Paul FONTAINE,

Maire, Président du CCAS

9 Membres en exercice.

PUBLIEE LE

Présents : M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Françoise MAES, Mme Christine DEGRYSE, Mme Stella DEVIGNE, M. Guillaume BASTIEN, Mme Martine TENNEDOS, Mme Nacera SOLTANI

Absent(s) :

Procuration (s) : M. Jean-Claude HUMETZ donne pouvoir à Mme Françoise MAES, Mme Paule NICOLE donne pouvoir à Mme Stella DEVIGNE

Nombre de Votants : 09

Pour : 09

Contre : 00

Abstentions : 00

N°	2022	02	08
----	------	----	----

CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA VILLE ET LE CCAS

Le Président précise aux membres du Conseil d'administration que les articles L. 215-5 à L. 251-10 du Code Général de la Fonction Publique prévoient qu'un Comité Social Territorial (CST) est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents.

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et de l'établissement rattaché à cette collectivité, de créer un Comité Social Territorial commun compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement rattaché à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial commun compétent pour l'ensemble des agents de la collectivité et du CCAS,

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public, contractuels de droit privé au 1^{er} janvier 2022 permettent la création d'un Comité Social Territorial commun :

- Commune = 94 agents
- CCAS = 9 agents

Le Président propose la création d'un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la collectivité et du CCAS.

Le Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré,

DECIDE la création d'un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la collectivité et du CCAS.

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme,
La Vice-Présidente du CCAS*

Madame Françoise MAES